

pe en particulier et qui n'est assigné à aucune tâche spéciale, est resté presque complètement oisif durant plus de deux mois.

Ce qui précède vous fera comprendre pourquoi j'estime qu'il ne règne pas entre le Gouvernement et le commissaire en chef cette collaboration cordiale sans laquelle l'accomplissement d'une tâche aussi délicate serait difficile, pour ne pas dire impossible. Me rendant compte des difficultés qui affrontent un nouveau gouvernement et comprenant l'importance que cette mesure revêt aux yeux de tant de Canadiens, j'ai voulu adopter une ligne de conduite qui ne susciterait aucun embarras et ne compromettrait pas l'avenir du projet. Il m'en coûte de le dire, mais j'ai fini par me rendre compte que ni l'urgence des affaires ni le hasard n'explique mon isolement de ces trois derniers mois, et que ma présence à la commission n'est peut-être pas utile à la cause du progrès social prévu dans cette mesure. J'ai donc décidé de me retirer de la Commission des placement et des assurances sociales, laissant le Gouvernement libre de prendre les mesures qui lui paraîtront les plus susceptibles de répondre aux circonstances.

Veuillez croire que cette affaire ne laisse chez moi aucun ressentiment; c'est tout le contraire, et je serai heureux, si vous le désirez, de seconder mon successeur dans toute la mesure de mes moyens.

Bien à vous,

G. S. Harrington.

Cette lettre est adressée au premier ministre.

Je me demande ce que le comité pense de cette correspondance, et ce que le pays va en penser, étant donné que le premier ministre a répondu ni à l'une ni à l'autre de ces lettres, procédure tout à fait contraire à ses habitudes, je crois, et contraire, j'en suis sûr, à son bon jugement et à son sens des convenances.

Je n'en dirai pas davantage sur ces lettres. Elles se passent de commentaire. Elles émanent d'un serviteur du pays qui possède au plus haut point le sens de ses responsabilités et qui sent que, en plus d'avoir été tenu totalement à l'écart, le régime de législation sociale, de progrès social, qu'il désire tant servir, et qu'il était peut-être mieux en mesure de servir que tout autre profane au Canada, était biaisé. J'ai fait cette affirmation à bon escient l'autre jour et d'autres témoignages ont corroboré depuis que nul Canadien n'a étudié plus à fond les questions sociales, les questions de sociologie, d'assurances sociales, que celui qui fut nommé à ce poste. N'empêche que pour un motif qu'il n'a jamais fait connaître,—que je sache, c'est la première fois que cette correspondance est publiée,—pour un motif qui nous est inconnu, et inconnu également du colonel Harrington, le premier ministre n'a jamais répondu à ces lettres ni en a-t-il jamais accusé réception, et le public est libre de juger ce qui en est et de tirer la conclusion qu'il peut du silence du premier ministre.

Parlant au premier ministre comme un gentleman à un autre, je lui dirai que le colonel Harrington est aussi un gentleman et qu'il a droit de savoir pourquoi le premier ministre l'a ainsi traité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur le président, tout d'abord je tiens à éclaircir tout malentendu qui pourrait exister entre mon honorable ami le chef de l'opposition et moi-même en ce qui concerne la correspondance dont il vient de nous donner lecture. Mon honorable ami a réclamé, il est vrai, le dépôt de cette correspondance et j'ai été fort surpris de constater que les documents en question n'avaient pas été déposés sur le bureau de la Chambre l'après-midi même où il a formulé sa demande. J'ai immédiatement demandé aux membres de mon personnel pourquoi cette correspondance n'avait pas été déposée plus tôt, c'est-à-dire le jour même où mon honorable ami en a réclamé le dépôt et l'on m'a répondu que ces documents avaient été envoyés au secrétariat d'Etat, lequel s'occupe du dépôt de la correspondance, lorsqu'elle vient de deux ou trois ministères différents. J'ai alors appris qu'elle était retenue à ce ministère pour être déposée à ce qu'il croyait être, évidemment, le moment le plus opportun. Il s'agissait peut-être de réunir la correspondance de plusieurs ministères et il importait alors d'attendre que tous aient fait parvenir la leur. J'ai alors demandé à mon secrétaire d'obtenir du secrétariat d'Etat la partie du dossier qui intéressait le bureau du premier ministre, afin de pouvoir le déposer moi-même sans plus de retard; il m'est parvenu dans l'après-midi, alors que mon honorable ami était à faire certaines observations et je l'ai déposé avant six heures, expliquant qu'il s'agissait de la correspondance dont on avait réclamé le dépôt ce même après-midi.

A la vérité, les membres de mon personnel ne m'avaient pas soumis ces lettres ni ne m'en avaient parlé, et je ne savais rien de cette demande, sans quoi j'aurais tâché d'y donner suite sans retard. Cela explique pourquoi il y a eu un certain délai dans le dépôt de la correspondance. Toutefois, mon honorable ami n'en a aucunement souffert, car il a pu ce matin, consigner le contenu de ces lettres au compte rendu.

L'hon. M. HANSON: Il eut été bien préférable de me fournir les lettres pour les fins que j'avais d'abord indiquées. Je n'impute pas ce retard au premier ministre, mais je n'en absous pas le secrétariat d'Etat.

L'hon. M. CASGRAIN: Que reproche l'honorable député à mon ministère?